Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables (modif. règl. 1765/92/CEE)

1995/0265(CNS) - 25/10/1995 - Document de base législatif

- OBJECTIF : adapter le règlement 1765/92/CEE pour tenir compte de la limite imposée par l'accord de "Blair House" pour les sous-produits issus de la culture de jachère en vue d'une production non alimentaire. - CONTENU : Il est proposé que tout dépassement de la limite doit être évité et donc qu'un coefficient de réduction doit s'appliquer aux sous-produits figurant dans les contrats et destinés au marché des produits pour la consommation animale ou humaine afin que ces produits soient effectivement mis sur ledit marché si la limite de 1 million de tonnes équivalents de farine de soja risque d'être dépassée.